

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

**Commune
de Petite-Île**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 12 décembre 2022

Objet :

**Approbation du Budget
Primitif 2023 ...**

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 15 décembre 2022

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 05 décembre 2022

et que le nombre des membres en exercice est de **33**.

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MUSSARD Emmanuelle, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, GRONDIN Jean-Noël, ETHEVE Patricia, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, LEBON Natacha, BENARD Didier, PAYET Sandrine, PAUS Richard, HOAREAU Jean Denis, SEVERIN Magalie, SORRES Jacky, SOMNICA Christine, LAVERGNE Christophe, SUZANNE Pascal, LAURET Dany, LEVENEUR Marine.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs LEBON Gino, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, ROBERT/PAYET Anne Constance, SEBODIER Pascal, VIRAMA-ERCAMA Corinne, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Madame BENARD Rita ; Monsieur SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame Marine Leveneur** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen :

Affaire n° 2022/7/24

**Approbation du Budget Primitif 2023
du budget principal de la Ville - M.57.**



Le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget Primitif (BP) présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2022, le Conseil est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice 2023.

Le projet de Budget Primitif s'équilibre à la somme de 36 398 000 Euros, dont 18 496 000 € à la section de fonctionnement et 17 902 000 € à la section d'investissement.

Par rapport au BP 2022, le projet de BP 2023 augmente de près de 23 %, du fait principalement de la section d'investissement qui croit de + 51 %. La section de fonctionnement évolue quant à elle de + 4,2 %.

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	17 902 000,00	17 902 000,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
Total de la section d'investissement		17 902 000,00	17 902 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 496 000,00	18 496 000,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
Total de la section de fonctionnement		18 496 000,00	18 496 000,00
TOTAL DU BUDGET		36 398 000,00	36 398 000,00

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

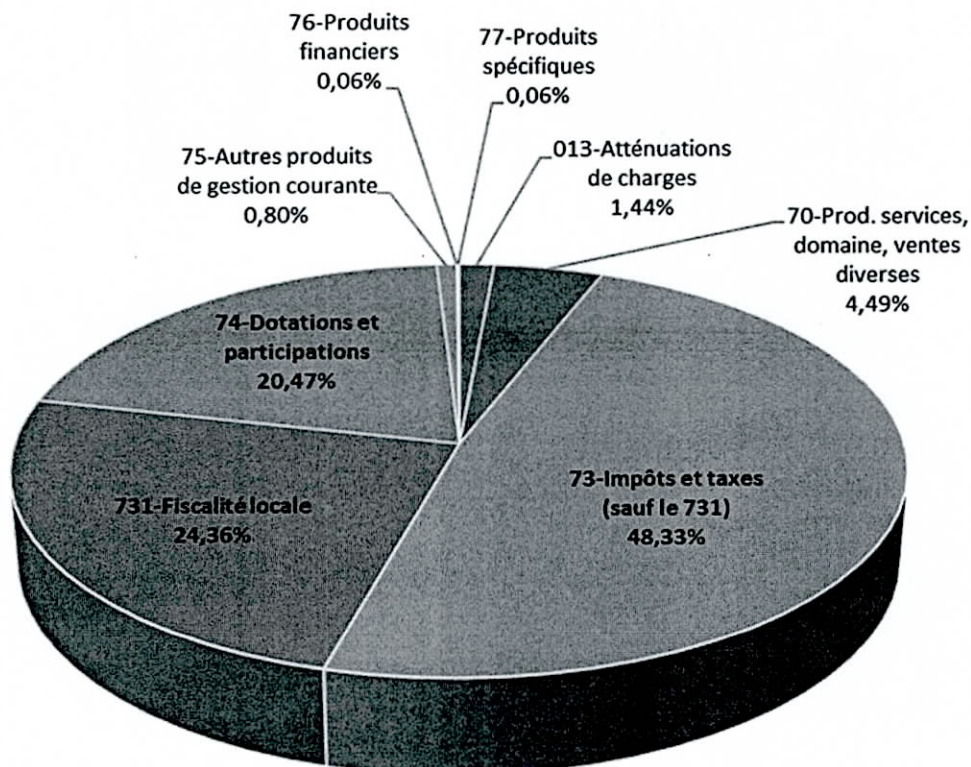
⇒ **Les recettes totales de la section de fonctionnement** s'établissent à 18,496 M€ dont 18,146 M€ de recettes réelles et 350 000 € de recettes d'ordre.

Les recettes réelles progressent de 3,8 % par rapport au BP 2022 :

- **Le chapitre 731 – Fiscalité locale (4,420 M€) est en hausse de + 9,4 %** par rapport au BP 2022, principalement sous l'effet d'une revalorisation forfaitaire des bases estimée à 7 %. L'inscription budgétaire relative aux droits de mutation à titre onéreux reste stable (250 K€). Le produit fiscal sera réajusté lors de la réception des bases prévisionnelles des impôts locaux à la fin du mois de mars 2023. *Il est précisé que la municipalité n'augmente pas ses taux.*
- **Les autres impôts et taxes (8,770 M€) progressent de 2,8 %.** Ce chapitre enregistre notamment les recettes de l'octroi de mer pour un montant de 6,870 M€ et de la taxe sur les carburants pour un prévisionnel de 1,520 M€.
- **Au niveau du chapitre 74 (3,715 M€),** la Commune estime une progression de 3 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF 2023 : 2,680 M€, dont 1,380 M€ de DF et 1,3 M€ de DACOM). Elle encaissera également les allocations compensatrices d'impôts (150K€), la participation de l'Etat sur les contrats aidés (650 K€) et des participations de ces différents partenaires (CAF, Département, Région, ARS-DRJSCS) pour environ 210 K€.
- **Le chapitre 70 enregistre les produits des services (frais de restauration scolaire, école de musique, etc.) et du domaine pour un montant de 815,5 K€.** La prévision reste globalement stable par rapport au BP 2022.
- **Le chapitre 75 comprend quant à elle les revenus tirés sur la location des bâtiments communaux et des autres biens immobiliers, pour un prévisionnel de 145 K€, en diminution de 12% par rapport au BP 2022.**

Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2022	RAR 2022	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	310 000,00	0,00	260 500,00	260 500,00	260 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	820 000,00	0,00	815 500,00	815 500,00	815 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 530 000,00	0,00	8 770 000,00	8 770 000,00	8 770 000,00
731	Fiscalité locale	4 040 000,00	0,00	4 420 000,00	4 420 000,00	4 420 000,00
74	Dotations et participations	3 590 000,00	0,00	3 715 000,00	3 715 000,00	3 715 000,00
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 455 000,00	0,00	18 126 000,00	18 126 000,00	18 126 000,00
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
77	Produits spécifiques	12 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 477 000,00	0,00	18 146 000,00	18 146 000,00	18 146 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	275 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		275 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL		17 752 000,00	0,00	18 496 000,00	18 496 000,00	18 496 000,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						18 496 000,00

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

⇒ Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 18,496 M€ au BP 2023 contre 17,752 M€ au BP 2022, soit une augmentation de près de + 4,2 %.

Parmi celle-ci les dépenses réelles de fonctionnement (17,526 M€) évoluent de + 6,17 % par rapport au BP 2022 :

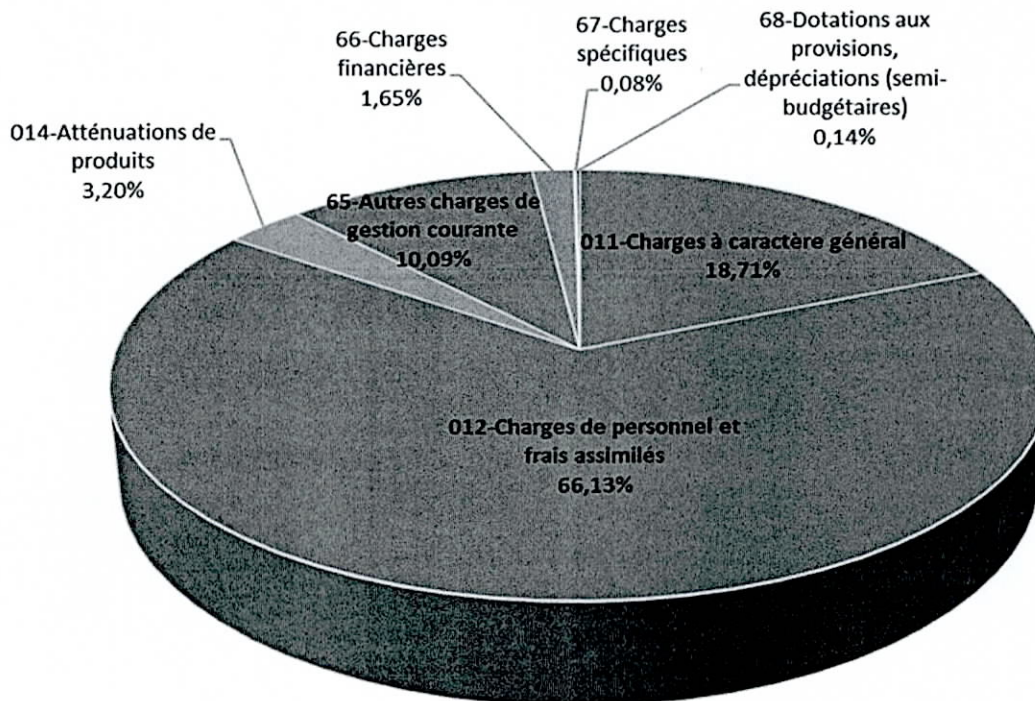
- **Les charges à caractère général (3,279 M€) sont en hausse de + 6,17 %.** Cette progression, s'explique principalement par la hausse généralisée et durable des prix ;
- **Les charges de personnel (11,590 M€) sont maintenues avec une hausse de + 0,96 %.** Résultat d'un pilotage rigoureux des effectifs et de la masse salariale, bien que le budget supporte en année pleine le coût de la revalorisation du point d'indice décidée en 2022 par le gouvernement (environ 350 K€) ;
- **Les autres charges de gestion courante (1,768 M€) qui englobent notamment les subventions et participations aux associations et autres structures sont en hausse de 9,81 %**, essentiellement en raison de la subvention au CCAS (600 K€) qui augmente de + 100 K€ par rapport au BP 2022. La Commune apportera son soutien au secteur associatif avec notamment un budget de subvention de 546 K€. A noter également sur ce chapitre notre contribution au SDIS pour un montant de 285 K€ ;
- **Les charges financières progressent de 45 % (290 K€ au BP 2023, contre 200 K€ au BP 2022).** Les atténuations de produits (560 K€) qui comprend notamment l'attribution de compensation négative versée à la CIVIS, reste quant à elle stable.

Les dépenses d'ordre s'élèvent quant à elle à 970 000 €, pour notamment l'amortissement des biens.

Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2022	RAR 2022	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 088 500,00	0,00	3 279 000,00	3 279 000,00	3 279 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 480 000,00	0,00	11 590 000,00	11 590 000,00	11 590 000,00
014	Atténuations de produits	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 610 000,00	0,00	1 768 000,00	1 768 000,00	1 768 000,00
Total des dépenses de gestion courante		16 738 500,00	0,00	17 197 000,00	17 197 000,00	17 197 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
67	Charges spécifiques	13 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	50 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 002 000,00	0,00	17 526 000,00	17 526 000,00	17 526 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	750 000,00		970 000,00	970 000,00	970 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		750 000,00		970 000,00	970 000,00	970 000,00
TOTAL		17 752 000,00	0,00	18 496 000,00	18 496 000,00	18 496 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						18 496 000,00

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à la somme de 17 902 000 €.

⇒ **Les dépenses sont réparties de la manière suivante :**

- 17,052 M€ de dépenses réelles,
- 0,850 M€ de dépenses d'ordres.

Les dépenses réelles comprennent principalement :

- Le remboursement du capital de la dette (chap. 16) : 1,005 M€,
- Les annuités de portage foncier auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) : 430 K€,
- **Les dépenses d'équipement : 15,607 M€**, dont notamment 12,906 M€ de travaux (chap. 23), 1,342 M€ d'études (chap.) et 1,159 M€ d'acquisitions.

Les dépenses d'équipement s'articulent autour des investissements « récurrents » pour un total de 6,068 M€ (enrobés, VRD, acquisitions, patrimoine bâti, etc.) et des grands projets communaux gérés en autorisation de programme (AP) pour un total de crédits paiement de 9,539 M€ en 2023.

⇒ **Ces investissements seront financés par :**

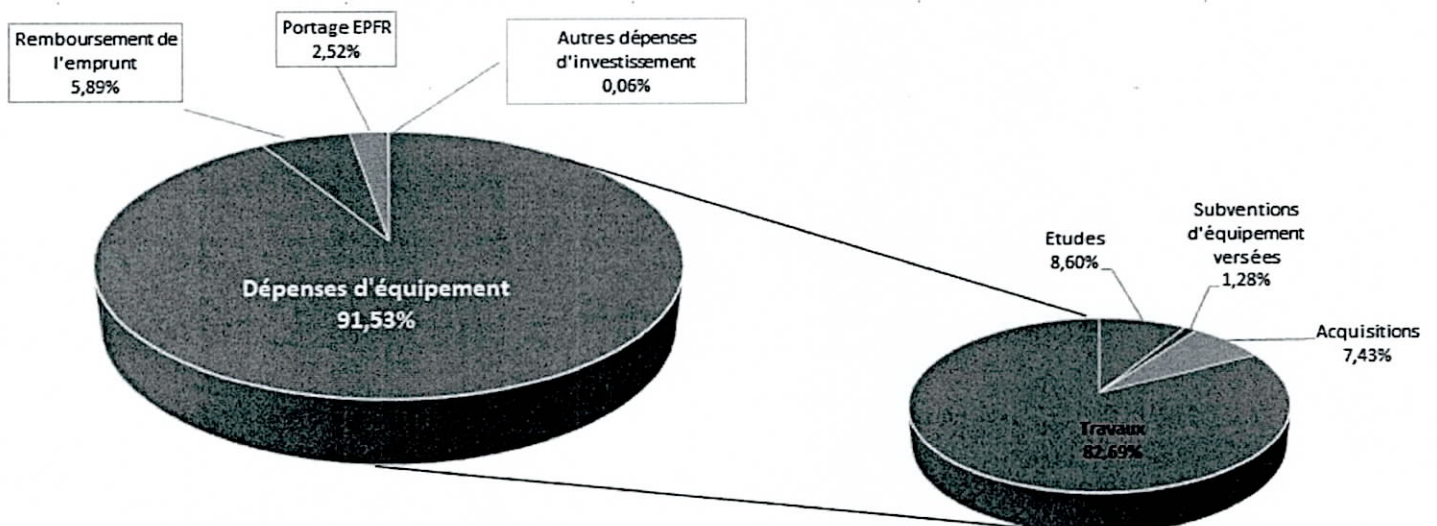
- 8,952 M€ de subventions d'équipement (Europe, Région, Etat, CIVIS, etc.),
- 6,2 M€ d'emprunt prévisionnel
- 0,620 M€ d'autofinancement.

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, cet emprunt ass. d'investissement et son niveau sera réellement déterminé en fin d'année 2023 en fonction des nouvelles subventions acquises et des éventuels excédents de l'exercice 2022.

Détail des dépenses d'investissement par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2022	RAR 2022	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 170 000,00		1 342 000,00	1 342 000,00	1 342 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 240 000,00	0,00	1 159 000,00	1 159 000,00	1 159 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 720 000,00	0,00	12 906 000,00	12 906 000,00	12 906 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 130 000,00	0,00	15 607 000,00	15 607 000,00	15 607 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 055 000,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	360 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
Total des dépenses financières		1 465 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 595 000,00	0,00	17 052 000,00	17 052 000,00	17 052 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	275 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		275 000,00		850 000,00	850 000,00	850 000,00
TOTAL		11 870 000,00	0,00	17 902 000,00	17 902 000,00	17 902 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						17 902 000,00

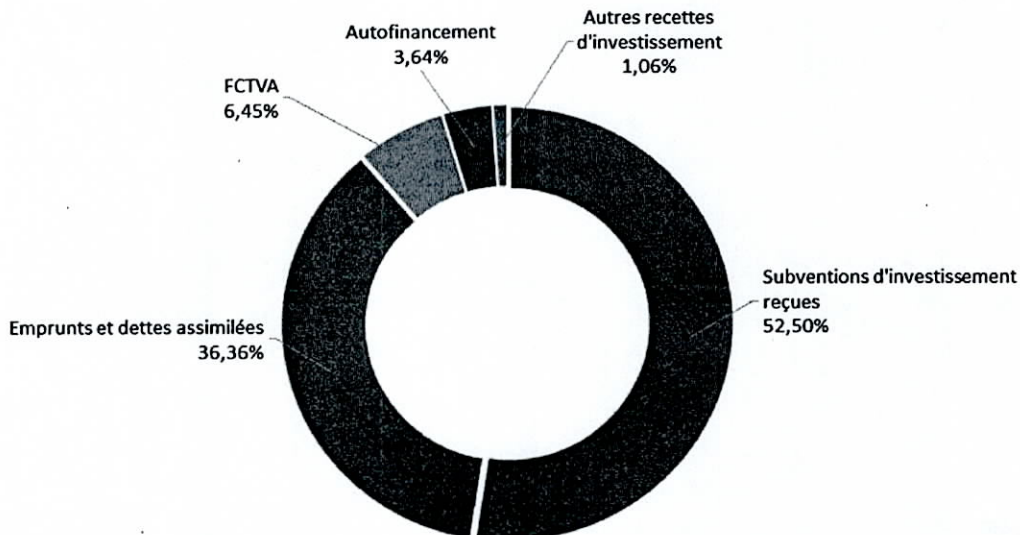
Répartition des dépenses réelles d'investissement



Détail des recettes d'investissement par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2022	RAR 2022	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 040 000,00	0,00	8 952 000,00	0,00	8 952 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	0,00	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00
Total des recettes d'équipement		10 040 000,00	0,00	15 152 000,00	0,00	15 152 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1050 000,00	0,00	1250 000,00	0,00	1250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes financières		1 080 000,00	0,00	1 280 000,00	0,00	1 280 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 120 000,00	0,00	16 432 000,00	0,00	16 432 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	750 000,00		970 000,00	0,00	970 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		750 000,00		1 470 000,00	0,00	1 470 000,00
TOTAL		11 870 000,00	0,00	17 902 000,00	0,00	17 902 000,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						17 902 000,00

Financement des dépenses réelles d'investissement



L'annuité prévisionnelle pour l'année 2022 des emprunts contractés à ce jour s'établit à 1,295 M€ dont 1,005 M€ pour le remboursement en capital et 280 K€ pour le paiement des charges d'intérêts. Outre l'annuité des emprunts en cours, les charges financières comprennent également les frais liés à la ligne de trésorerie (10 K€).

Ces prévisions anticipent, dans certaines mesures, la poursuite de la hausse des taux en 2023 sur l'encours variable.

C – L'EQUILIBRE du BP 2023

Contrairement au budget de l'Etat, les collectivités locales doivent s'assurer qu'au stade de la prévision, leurs dépenses et leurs recettes sont bien équilibrées.

L'équilibre général du budget :

Les dépenses et les recettes sont évaluées de façon sincère

Dépenses = recettes pour chacune des deux sections

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total dépenses	18 496 000,00 €	17 902 000,00 €	36 398 000,00 €
Total recettes	18 496 000,00 €	17 902 000,00 €	36 398 000,00 €
SOLDE (recettes – dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

L'équilibre réel :

Couverture des annuités d'emprunt en capital par les ressources propres d'investissement

Art.	Libellé	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	200 000,00

<

Art.	Libellé	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 245 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 275 000,00
10222	FCTVA	1 100 000,00
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	25 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		750 000,00
28...	Amortissement des immobilisations	970 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00

La Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 09 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de budget primitif 2023** tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,

Serge Hoareau